

# TRAILDES BROSSES

## Mode d'emploi certificat médical

### Mode d'emploi certificat médical

La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 Mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des participants français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical.

**1/** Vous êtes coureur licencié à la Fédération Française d'Athlétisme Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité au 18 Novembre 2017 au retrait des dossards. Si vous n'avez pas encore reçu cette licence 2017, vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (par exemple celui qui vous a permis de demander votre licence).

**2/** Vous êtes coureur licencié FFCO, FSGT ou UFOLEP ou titulaires d'une licence affinitaire faisant apparaître de façon précise la mention « Course à pied » ou « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...). Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité au 18 Novembre 2017 au retrait des dossards.

**3/** Vous êtes coureur licencié FF Triathlon compétition Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité au 18 Novembre 2017 au retrait des dossards.

**4/** Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié Vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition au retrait des dossards. Si vous souhaitez établir un certificat à l'avance, nous vous proposons le modèle téléchargeable ci-dessous.

**Attention :** Le certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course. Les photocopies sont acceptées. La mention « course à pied en compétition » est la seule valable. Le terme compétition est indispensable.

# TRAIL**DES**BROSSES

Certificat médical

## Certificat médical

Je, soussigné Dr \_\_\_\_\_, Docteur en médecine, certifie que l'examen de M/Mme \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_, ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Certificat établi à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du Médecin :

Tampon du Médecin :

*Cadre réservé à l'organisation :*

**NUMERO DE DOSSARD**